

Conseil régional

Motion relative à l'adoption rapide par la France d'une loi intégrale contre les violences sexistes et sexuelles

Considérant que les violences sexistes et sexuelles constituent un phénomène massif, structurel et systémique, nourri par des mécanismes persistants de domination, de contrôle et d'inégalités, et qu'elles appellent à ce titre une réponse publique globale, cohérente et durable ;

Considérant que derrière chaque drame se trouvent des vies brisées, des familles endeuillées et une responsabilité collective d'agir plus vite, plus efficacement et avec des moyens à la hauteur de l'ampleur du phénomène ;

Considérant que le prénom de Lyhanna s'ajoute à la longue liste des victimes de violences sexistes et sexuelles et que le nombre de 67 féminicides¹ depuis le début de l'année nous rappelle la nécessité absolue de mieux protéger les enfants, les femmes et toutes les personnes exposées à ces violences et que la Présidente de Région, dès 2019, a été parmi les premières à demander l'inscription du féminicide dans le code pénal ;

Considérant que le nombre de drames liés à l'agression d'enfants par des professionnels chargés de les encadrer, drames qui touchent tout le pays et qui ont été mis en lumière récemment par le scandale du périscolaire à Paris, oblige toutes les forces politiques à agir dans un esprit de responsabilité ;

Considérant que les enfants et les adolescents sont aussi confrontés à de nouvelles formes d'exposition aux violences sexistes et sexuelles à travers l'accès toujours plus précoce à des contenus pornographiques, la diffusion de contenus sexistes, violents ou dégradants sur les réseaux sociaux et les plateformes numériques, et qu'ils doivent faire face à la banalisation de modèles fondés sur la domination, l'humiliation ou l'emprise ;

Considérant que 72% des recommandations issues du rapport de la Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants (Ciivise) ne sont toujours pas pleinement appliquées ;

Considérant l'initiative de la « coalition féministe et enfantiste » pour une loi-cadre intégrale contre les violences sexistes et sexuelles, déposée à l'Assemblée nationale

1 À la date du 16 juin 2026

par une coalition parlementaire et transpartisane de 114 députés, à l'exception du Rassemblement national et de l'Union des Droites pour la République ;

Considérant qu'une loi intégrale, à 360°, couplée avec le projet de loi relatif à la protection des enfants, déposé par le Garde des Sceaux, le Ministre de l'Education nationale et la Ministre de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées et qui prévoit de durcir les sanctions pénales pour les auteurs de crimes et de viols sur les enfants, permettrait de lutter contre les mécanismes d'impunité dont bénéficient encore trop souvent les auteurs de violences, en agissant à la fois sur la prévention, la protection des victimes, la sanction des auteurs, la formation des professionnels et l'accès effectif aux droits, aux soins, à l'accompagnement et à la justice ;

Considérant que la lutte contre les violences sexistes et sexuelles nécessite une politique publique nationale ambitieuse, globale, cohérente et durable et de moyens à la hauteur et pérennes ;

Considérant que cette politique doit également s'appuyer sur les acteurs associatifs qui accompagnent les victimes et forment les agents qui interviennent de la prise en charge à la reconstruction des victimes ;

Considérant que, depuis 2016, la Région Île-de-France mène une action volontariste et continue en matière de lutte contre les violences sexistes et sexuelles que ce soit dans l'aide aux victimes, le soutien aux associations et des actions innovantes et notamment à travers l'action indispensable du Centre Hubertine Auclert et la mise en place de l'Abri, lieu sûr d'accueil, ouvert 7 jours sur 7, pour toutes les victimes de violences sexuelles ;

Considérant que la France doit conforter un cadre global et cohérent permettant de répondre à l'ensemble du continuum des violences sexistes et sexuelles ;

La Région Ile-de-France demande que :

- Le Gouvernement et le Parlement inscrivent dans les meilleurs délais à l'ordre du jour parlementaire l'examen d'une loi intégrale contre les violences sexistes et sexuelles ;
- Cette loi intégrale soit accompagnée des moyens budgétaires, humains et institutionnels nécessaires à sa mise en œuvre, notamment dans les domaines de la justice, de la police et de la santé, afin de garantir sur l'ensemble du territoire un accès effectif, inconditionnel et rapide des victimes à des dispositifs spécialisés d'accueil, de soins, d'accompagnement, de protection et d'hébergement ;
- En mémoire de Lyhanna, et pour toutes les victimes passées, présentes et futures, la lutte contre les violences sexistes et sexuelles soit reconnue comme

une grande cause républicaine nécessitant une mobilisation durable de l'ensemble des institutions publiques ;